

CONSEIL MUNICIPAL 25 juin 2010

Intervention : Mme Emmanuelle GAZIELLO

**Délibération** : 1.14 avis de la ville de Nice sur la demande présentée par la société Nice-Matin en vue d'être autorisée à poursuivre l'exploitation de ses installations classées dans le cadre de son activité d'imprimerie située au 214, route de Grenoble à Nice

**Délibération** : 1.1 signature d'un protocole d'accord entre la ville de Nice et les sous-concessionnaires de plages et de bases nautiques définissant les mesures d'accompagnement de la ville suite au coup de mer du 4 mai 2010

**Délibération** : 1.2 signature d'une convention entre la ville de Nice et le conseil général des Alpes-Maritimes pour l'enregistrement et le traitement des images des caméras de vidéosurveillance installées pour la surveillance des abords des collèges de la commune

**Délibération** : 1.12 attribution d'une subvention à l'association amicale des papys et mamys trafic

**M. KANDEL.**- Il s'agit d'un avis de la ville de Nice relatif à la société *Nice-Matin* qui pourrait être autorisée par le préfet à poursuivre son exploitation, étant précisé qu'une partie de ses installations sont classées à risque, c'est la raison pour laquelle l'avis du maire est sollicité.

**M. LE MAIRE.**- Je vous félicite pour cette présentation très synthétique. Je donne la parole à monsieur Librati qui va être encore plus synthétique que vous.

**M. LIBRATI.**- Ce n'est pas possible, Monsieur le Maire, je n'ai pas cette qualité-là.

**M. LE MAIRE.**- On vous accompagnera.

**M. LIBRATI.**- Je sais, je peux compter sur vous.

En ce qui concerne la délibération n° 1.2 sur les caméras, nous voterons contre cette délibération et je m'explique. Je trouve que c'est un petit peu cocasse qu'au moment où l'on va installer 600 caméras dans la ville pour surveiller les Niçois, on en supprime deux pour les informer sur ce que vous faites, Monsieur le Maire, mais bon. Au-delà de cela sur les caméras, je veux rappeler avec précision et aussi expliquer notre vote, notre opposition.

Nous ne sommes pas fondamentalement contre le fait qu'il puisse y avoir des caméras dans la ville. Qu'il y en ait à certains endroits précis et stratégiques, bien sûr Monsieur l'Adjoint, cela peut être des positions intéressantes. Pour autant, nous estimons que 600 caméras, cela fera des Niçois les citoyens les plus surveillés de France.

Je veux vous dire aussi qu'une étude très intéressante est sortie sur les caméras, notamment une étude faite par le CNRS, qui expliquait, Monsieur l'Adjoint, que l'œil humain, pour un opérateur, ne peut pas dépasser huit caméras ; il faut une personne pour six à huit caméras. Cela veut dire que si l'on fait un petit calcul, ne serait-ce que

pour les 250 caméras déjà existantes, il nous faudrait trois équipes de 32 agents, soit 96 agents qui se relaieraient en 3x8 pour contrôler les caméras de jour comme de nuit. Or, votre cellule ne compte que six personnes et, si l'on arrive à installer les 600 caméras, cela voudrait dire qu'il faudrait 234 opérateurs pour vérifier réellement et pour que toute Je sais, Monsieur l'Adjoint, comme vous êtes quelqu'un qui est très au fait des nouvelles technologies, que vous allez m'expliquer qu'aujourd'hui il existe des logiciels qui permettent de faciliter le travail humain. Ces logiciels sont très contestés et, pour vous donner un exemple précis cité dans l'étude que je vous ferai porter, parce qu'elle me semble intéressante et je pense qu'elle pourra vous éclairer, ils expliquaient que forcément un pickpocket ne va pas faire des grands signaux et des grands gestes devant la caméra, puisque c'est à travers un comportement physique que les logiciels repèrent ces personnages.

Ces logiciels ont donc une portée très limitée.

La problématique - j'en terminerai là-dessus pour essayer de faire plaisir à monsieur le maire et être synthétique - est la suivante : vous allez installer 600 caméras, vous allez mettre en place un dispositif de surveillance qui, attention, Monsieur l'Adjoint, à certains moments peut avoir son efficacité, mais pas du tout dans ce dispositif. Aussi, au nom du groupe Changer d'Ère, je reprécise notre position qui est celle de mettre des hommes plutôt que des machines.

Je termine avec un point, Monsieur l'Adjoint, je pense que vous avez suivi le malheureux incident qui s'est passé à Grenoble où des jeunes voyous ont agressé une autre personne, il y a trois ou quatre mois ; on a pu retrouver les auteurs de cette agression scandaleuse et qui nous a tous émus, grâce aux caméras mises en place dans le tramway. Vous pourriez dire, c'est vrai, que c'est quelque chose qui va dans le bon sens, mais en même temps, là où ce jeune homme s'est fait agresser, il y avait aussi des caméras et j'aurais tendance à penser que s'il y avait eu ne serait-ce que deux policiers présents, on n'aurait pas eu à aller chercher les fautifs, on aurait fait simplement en sorte qu'il n'y ait pas d'agression. C'est cela aussi, la prévention et la dissuasion auxquelles nous croyons et c'est la raison pour laquelle nous préférons des hommes à des caméras qui, même si elles peuvent être utiles par moments, ne participent que très modestement et de manière très marginale à réduire la sécurité. Je vous remercie Monsieur l'Adjoint.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Je vais passer la parole à tout le monde mais, Monsieur Librati, simplement, ce que vous dites est tellement extraordinaire que vos arguments sont pour moi une raison majeure de ne plus mettre de caméra dans cette salle du Conseil municipal.

**M. LIBRATI.-** Vous voulez donc surveiller les gens mais pas les informer.

**M. LE MAIRE.-** C'était pour vous donner satisfaction, vous ne voulez pas qu'il y ait de caméra, on a donc fait en sorte, pour vous donner satisfaction, de ne pas mettre de caméra pour vous surveiller au conseil municipal.

Madame Hernandez-Nicaise, vous avez la parole.

**Mme HERNANDEZ-NICAISE.-** Merci Monsieur le Maire.

Je voudrais d'abord clore cette histoire de caméras, en tant que présidente de la commission d'appel d'offres, pour rappeler deux faits.

Vous avez dit tout à l'heure que l'enregistrement des séances du Conseil était supprimé pour des raisons d'économies. Le marché de « captation des séances du Conseil pour diffusion externe et interne », comme cela s'appelle techniquement, a été passé il y a environ un mois à la commission d'appel d'offres, je ne sais pas s'il a été notifié, je n'ai pas réussi à avoir l'information maintenant, et il s'élevait à la somme de 45 000 euros, en laissant les brouilles de côté, pour un an. Nous venons la semaine dernière d'ouvrir les plis d'un marché important qui est celui du magazine de la Ville que vous avez décidé de relancer après avoir décidé de l'arrêter. Ce magazine, qui sera tiré à plus de 220 000 exemplaires, distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune et mis à disposition dans un certain nombre de points de diffusion libres dans toute la ville, a été estimé par les services - je ne sais pas encore où l'on en est ni ce que cela donnera - pour dix fois plus : 434 000 euros par an. Il faudrait donc quand même savoir où sont les économies.

Voilà pour les caméras.

Après, je voudrais intervenir d'une façon plus technique sur la délibération n° 1.14, l'exploitation des installations classées de *Nice-Matin*. La délibération présente les mesures complémentaires que la ville de Nice demande à *Nice-Matin* de prendre afin de compléter son dossier d'autorisation à exploiter ces installations classées route de Grenoble, donc dans la basse vallée du Var, au-dessus de la nappe phréatique. Or, une imprimerie à l'ancienne est une industrie extrêmement polluante de par les produits, encre et solvants, utilisés ; mais il existe maintenant des produits éco-labellisés qui réduisent considérablement les atteintes à l'environnement. Je ne sais pas ce qu'il en est de *Nice-Matin* mais j'ai des doutes au vu de cette délibération, puisque nous demandons une nouvelle campagne d'analyse des effluents et la vérification des bacs de rétention de produits inflammables. J'ai donc suggéré en commission si nous ne pourrions pas demander à terme que cette entreprise, qui va se retrouver dans ce que vous appelez l'Éco-vallée et qui lors d'un accident pourrait gravement polluer le Var et la nappe, s'engage dans une démarche de certification. On m'a répondu que ce n'était pas de la prérogative du maire, mais je me demande si vous ne pourriez pas demander au ministre de l'Industrie de dire son mot dans cette affaire. Je vous remercie.

**Mme GAZIELLO.**- Monsieur le Maire, ma collègue vous a posé une question mais je crois que vous n'écoutez pas à ce moment-là.

**M. LE MAIRE.**- La question est posée à mon premier adjoint, c'est lui le rapporteur.

**Mme GAZIELLO.**- Monsieur le Maire, Monsieur le Premier Adjoint, j'interviens sur les délibérations n° **1.1**, **1.2** et **1.12**.

Sur la délibération n° **1.1** qui est l'aide aux sous-concessionnaires de plages, je rappelle la somme qui, au total, s'élève à 2 500 000 euros, que sort la Ville. Certes, il y a des avances subrogées aux assureurs, il y a une avance remboursable en deux ans sans intérêt, mais il y a aussi dans cette somme une subvention à hauteur de 60 % des travaux engagés si retour à la ville de Nice.

Je voudrais quand même rappeler que notre collectivité a engagé 480 000 euros pour la remise en état et le déblaiement, suite au 4 mai, sur la totalité des plages. Simplement une remarque, si j'en crois le propriétaire de Castel Plage dans *Nice-Matin* du 7 mai qui dit que l'on a déjà subi quatre coups de mer, il demande ainsi la

possibilité d'avoir une alvéole, mais c'est autre chose, il y a donc beaucoup de menaces et de périls sur ces plages. Dans une délibération suivante, la 2.4, vous autorisez les sous-concessionnaires à doubler la surface de plancher démontable qu'ils pourront mettre sur les plages, ceci au prétexte d'augmenter l'activité économique qui est quand même toujours orientée au service des plus riches, mais nous passerons là-dessus.

Cette fois-ci nous allons encore voter l'aide mais, la prochaine fois, ce sera combien pour le contribuable ? Il n'y aura pas de prochaine fois, nous voterons contre la prochaine fois, parce que si à chaque fois qu'il y a un coup de mer, le contribuable doit en être de sa poche, cela commence à faire beaucoup.

Pour les caméras de vidéosurveillance, effectivement, aux entrées et sorties des collèges, parce qu'il s'agit là de caméras de vidéosurveillance dans les collèges, cela a montré son efficacité contre les vols, contre le deal de drogue, etc., par contre ces installations de caméras ont permis à l'État, et c'est un prétexte, de supprimer beaucoup de postes de surveillant dans les collèges. Je voudrais rappeler qu'un système de vidéosurveillance ne peut pas remplacer la présence humaine, nos enfants ont besoin d'être confrontés à des adultes responsables et non à l'anonymat d'une caméra dont les images sont traitées dans le plus grand secret, ça n'est pas pédagogique du tout.

**M. LE MAIRE.-** Cela ne concerne pas le Conseil municipal, cela concerne le Conseil général.

**Mme GAZIELLO.-** Oui, mais là on est en train de passer une convention avec le Conseil général pour traiter les images.

**M. LE MAIRE.-** Oui, Madame, ces caméras sont installées, elles sont décidées par le Conseil général et, parce que nous voulons leur donner plus d'efficacité, nous leur proposons de les connecter à notre centre de supervision, mais ce n'est pas nous qui décidons de mettre des caméras à l'entrée des collèges, votre propos est donc hors sujet.

**Mme GAZIELLO.-** Ensuite pour les papys et mamys trafic, je voudrais saluer aussi le travail qu'ils effectuent. Je voudrais simplement, Monsieur l'Adjoint, rajouter dans les considérants qu'ils remplissent aussi des missions qui ne leur sont pas dévolues.

Aujourd'hui, combien d'enfants sont déposés à 7 h 30 devant les écoles parce que - et cela viendra dans une autre délibération - les parents n'ont pas les moyens de payer la garderie ? Aussi, les papys et mamys trafic remplissent cette mission de service public qui est de surveiller les enfants à 7 h 30 dans la rue. Je pense qu'aujourd'hui, en 2010, il est important de savoir que beaucoup de gens vivent comme cela des situations de stress de devoir laisser leurs enfants dans la rue devant les écoles. Je salue le travail des papys et mamys trafic, mais ce n'est pas leur rôle.

Merci.

**M. LE MAIRE.-** D'autres interventions ?

**M. INJEY.-** Sur la délibération n° 1.12, je m'adresse à la fois au premier adjoint et au conseiller général. Je suis intervenu à plusieurs reprises, cela revient avec la

surveillance des enfants le matin pour aller à l'école, cela concerne toujours le 328 route de Turin, impasse des Liserons, où chaque matin 100 à 150 enfants qui vont prendre le bus traversent la route, pour certains d'entre eux traversent toujours un noeud autoroutier parce que, il y a quelques décennies, on a fait l'aberration de construire une résidence HLM en plein milieu d'un noeud autoroutier. Ce sont ces enfants qui, dans la ville de Nice, ont le parcours le plus dangereux puisqu'ils sont les seuls à devoir traverser un gros axe de circulation plus une sortie d'autoroute.

Je vous avais interpellé au moins sur deux points : mettre un barriérage dans le sens de la montée vers La Trinité, pour empêcher les gamins de surgir à n'importe quel endroit de la voirie, et avoir une présence humaine en particulier le matin pour permettre aux gamins de traverser. Il y a eu un accident il y a quelques mois avec deux jeunes qui ont été renversés par un poids lourd. C'est une voie de circulation très dangereuse. Jusqu'à présent, on a eu de la chance qu'il n'y ait pas eu un drame dans ce secteur. Aujourd'hui, c'est la fin des classes, je pense qu'il faudrait prendre les dispositions pour qu'à la rentrée 2010 il y ait un dispositif à la fois de barriérage mais aussi un dispositif humain. Dans le cas présent, je ne sais pas si un papy ou une mamy trafic est le mieux adapté pour permettre à ces 100 ou 150 enfants, chaque matin, de traverser la rue avec le maximum de sécurité.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- D'autres interventions ?

Monsieur le premier Adjoint, vous avez la parole.

**M. KANDEL.**- Merci Monsieur le Maire.

Monsieur Librati, on pourrait dire aussi, pour éviter les infractions, que si les malfaiteurs n'étaient pas nés, il n'y aurait pas eu d'infraction. On peut remonter comme cela très loin.

Franchement, ce que la ville de Nice a fait en matière de vidéoprotection est tout à fait exemplaire, au point que l'on attire ici à Nice beaucoup d'autres collectivités, y compris celles dirigées par vos amis socialistes qui viennent regarder ce qui se passe, parce qu'ils ont de la sécurité une approche pragmatique et, quand cela fonctionne, *a priori* ils se disent : si cela fonctionne à Nice, pourquoi cela ne fonctionnerait-il pas à Paris ? Je vous rappelle que Paris se lance dans un projet de vidéo-protection très ambitieux et que même la ville de Toulouse, qui est en retard sur ce sujet, avec la nouvelle municipalité socialiste vient d'ouvrir une discussion sur ce sujet, parce qu'elle considère qu'à cause de la montée de la délinquance à Toulouse, il y a peut-être des choses à faire.

Je regrette que vous n'ayez pas souligné, comme le maire le faisait tout à l'heure, que la ville de Nice a connu en 2009 une baisse de la délinquance de l'ordre de 5 % et que, cette année encore, la baisse est de 5 %, même si au moment où je vous dis cela, j'ai parfaitement conscience qu'il y a encore beaucoup de travail à faire et je n'en tire donc aucun titre de gloire, loin de là. Derrière les caméras, il y a de la vidéosurveillance intelligente ; nous avons fait appel à une entreprise de Sophia-Antipolis qui est leader français et même européen sur la question, nous avons des

technologies qui aident à superviser les images et nous avons même les meilleures technologies qui soient.

Depuis l'ouverture du centre le 23 mars, on a procédé à 75 interpellations en flagrant délit ; encore une hier après-midi où, grâce à nos caméras, grâce au travail de nos agents, on a pu remarquer un individu porteur d'une arme à feu et le centre de supervision a appelé immédiatement la BAC de Nice qui a procédé dans les quelques minutes qui ont suivi à l'interpellation de ce malfaiteur qui est actuellement en garde à vue. Après, c'est le problème de la police de savoir s'il a ou pas utilisé cette arme, mais en principe on ne se balade pas avec une arme automatique dans la ville de Nice, en tout cas on ne l'exhibe pas. Grâce aux caméras, on a pu interpellé cet individu hier après-midi.

Je rappelle qu'il y a aussi l'exploitation *a posteriori* des images, vous l'avez abordé brièvement tout à l'heure. En effet, si l'on ne voit pas les faits tout de suite, les images sont enregistrées pendant dix jours et elles sont ensuite exploitées par les services judiciaires. Il y a à peu près une vingtaine de demandes chaque semaine qui émanent de la police judiciaire, du DDSP et de la gendarmerie, pour exploiter des images et travailler sur des dossiers d'enquêtes, y compris des enquêtes financières, voyez jusqu'où cela va, et tout cela sous le contrôle des magistrats. Le centre de supervision urbain est totalement transparent, tout ce que nous avons fait est parfaitement légal, tout a été approuvé par la commission départementale de la vidéo-protection ; le centre est parfaitement accessible en permanence aux magistrats, tous nos agents sont assermentés, nous avons pris toutes les garanties pour que les choses se fassent selon les règles, et c'est parfaitement normal.

C'est un outil supplémentaire et, comme le disait monsieur le maire tout à l'heure, on a d'abord augmenté les effectifs, donc arrêtez de nous faire le reproche d'avoir tout misé sur les outils sans avoir pensé aux aspects humains. On a d'abord augmenté les effectifs, sauf qu'à la différence de vous, vous pensez qu'il n'y a que les voyous qui ont accès aux technologies du 21<sup>e</sup> siècle, nous pensons que les policiers peuvent aussi avoir droit à utiliser les technologies du 21<sup>e</sup> siècle et nous sommes en train de construire, grâce à la volonté politique de monsieur le maire, une police municipale de proximité performante, adaptée au 21<sup>e</sup> siècle, au service des Niçois, parce que derrière la sécurité des Niçois aussi, il faut le rappeler en permanence, il y a des enjeux économiques majeurs. Nice est une ville qui accueille quatre millions de touristes chaque année, l'essentiel de notre activité économique est le tourisme, nos commerces, nos hôtels, nos restaurants, et tous ces actifs qui créent de la richesse dans la ville ont besoin d'œuvrer dans un climat de sécurité.

Je pense qu'en deux ans, grâce à la volonté politique du maire de Nice, la Ville a fait des progrès considérables en termes d'image par rapport à la sécurité alors que, il y a quelques années, elle n'était connue que pour les vols à la portière. Les choses changent parce que la volonté politique est là, elle est très forte, on sait que c'est difficile, mais on sera inflexible et jusqu'au bout on se battra pour améliorer la sécurité des Niçois et pour défendre les emplois qui sont liés directement à la sécurité que l'on est capable de mettre dans cette ville.

Madame Gaziello, sur les plages, je le redis, grâce à la volonté du maire, une action très forte a été instaurée immédiatement après le coup de mer pour aider les plagistes. Là encore, derrière les plagistes il y a énormément d'emplois : les emplois directs, plusieurs centaines d'emplois rien que sur les plages, dans les entreprises

elles-mêmes, mais derrière comment peut-on imaginer que des grands hôtels de la promenade des Anglais puissent fonctionner sans que les clients puissent aller sur les plages ? Cela n'a pas de sens. Le maire a fait le nécessaire pour aider les plagistes et, dans la continuité des engagements pris à l'époque, il vient aujourd'hui vous présenter les mesures d'accompagnement.

À un moment donné on parle de 2 500 000 euros, c'est une somme maximale. Pour l'instant, les plagistes ont demandé 70 000 euros, on ne va pas forcément donner 2 500 000 euros, ce sont des droits qui sont ouverts jusqu'à ce niveau, mais en même temps c'est de l'argent qui sera remboursé à la Ville. La plupart des plagistes se sont déjà organisés pour fonctionner normalement et ils ne viendront pas demander ces aides à la Ville, mais en même temps il était du devoir de la municipalité de les soutenir et c'est ce qui a été fait. Je rappelle que la Ville fait des efforts considérables pour entretenir ses plages : c'est 3 500 000 euros chaque année, 6 000 m<sup>3</sup> de galets qui sont remis chaque année sur nos plages et, cette année, j'en profite pour vous dire que l'on a encore amélioré les conditions de sécurité des baigneurs, on a changé les vigies - je salue d'ailleurs le travail fait par mon collègue Alain Philip - et en même temps on a acheté un scooter des mers pour améliorer la qualité des secours.

Nous avons le pavillon bleu, naturellement, et nous offrons cette année des garanties de sécurité totale aux personnes qui viennent se baigner sur nos plages. J'ajoute que l'on a même rajouté deux bornes d'appel d'urgence supplémentaires pour compléter notre dispositif.

Sur la sécurité des caméras autour des collèges, c'est là que se passent les problèmes de racket, d'agression, de trafic de stupéfiants, ce sont donc des zones qu'il faut protéger. Si nous voulons protéger nos enfants, il faut protéger les abords des collèges. Il n'y a pas de débat là-dessus.

Sur les papys et mamys trafic, je réponds à la fois à madame Gaziello et à monsieur Injey, il n'y a qu'un seul bilan qui compte, c'est celui du nombre de tués à cause des accidents de la route dans cette ville.

En 2007 il y a eu 31 morts, avant que le maire ne soit en place. En 2008 on est tombé à 24 ; en 2009 on est tombé à 16 tués, c'est-à-dire qu'en deux ans on avait déjà divisé par deux la mortalité dans les rues et, depuis le début de l'année, on est à 4 tués. On est sur la base d'avoir divisé par trois la mortalité à cause des accidents de la circulation dans la ville de Nice et on le doit à tout un tas de mesures préventives, répressives, mais aussi à tous les papys et mamys trafic qui font un travail remarquable à proximité de nos écoles. Je ne vois pas où il y a un débat là-dessus. La sécurité routière est une priorité pour notre maire, nous nous sommes engagés très fortement là-dessus en collaboration avec les services de l'État, nous avons été la première ville, et je me tourne vers mon collègue Lauriano Azinheirinha, à lancer le permis piéton qui s'adresse aux petits enfants ; nous avons travaillé en direction des seniors. Bref, nous avons tout fait pour améliorer le bilan sécurité routière dans notre ville et nous avons des résultats. Je souhaiterais que, sans polémique, vous puissiez vous en réjouir avec nous.

Sur la délibération n° 1.14, je réponds à madame Hernandez- Nicaise, dans l'avis qui sera communiqué par la Ville aux services de monsieur le préfet, quelques observations sont faites précisément sur les sujets que vous évoquez, la gestion des eaux et des effluents. Ces observations devront être prises en compte nécessairement

par l'entreprise *Nice-Matin* si elle veut obtenir l'autorisation de poursuivre son activité, et je ne doute pas qu'elle le fasse.

**M. INJEY.**- Monsieur le Maire...

**M. LE MAIRE.**- Normalement je n'ai pas à vous donner la parole mais enfin, je déroge à la règle.

**M. INJEY.**- Merci d'y déroger. Ce n'est pas dans un esprit de polémique, je pose la question au premier adjoint sur la question particulière du 328 route de Turin par rapport à la sécurité des enfants, ce n'est pas une remise en cause des papys et mamys trafic, loin de là, il y a un risque d'accident qui est plus élevé et c'est très bien que l'on ait baissé à quatre tués, je ne voudrais pas qu'il y ait un drame, que l'on arrive à cinq et que le cinquième soit au 328.

Je vous propose, parce que je n'ai pas envie de polémiquer sur ce sujet, que l'on prenne dix minutes et que l'on en rediscute à l'extérieur mais que l'on apporte une réponse à ce problème particulier du 328.

**M. LE MAIRE.**- Monsieur Azinheirinha.

**M. AZINHEIRINHA.**- Monsieur Injey, je voudrais revenir sur cette question, d'ailleurs je suis un peu surpris que vous demandiez que l'on prenne cinq minutes puisque, ensemble, avec vous d'ailleurs, Monsieur Injey, et avec monsieur Kandel, l'année dernière nous sommes allés sur place puisque vous aviez déjà attiré mon attention sur ce point. Je voudrais vous informer qu'un certain nombre de décisions ont déjà été prises et nous continuons à travailler sur le sujet.

Première décision, vous le savez comme moi, les enfants prenaient cette ligne de bus sans aucun titre de transport, c'est-à-dire sans aucune sécurité, aucune assurance, et je suis en train de travailler sur deux pistes très concrètes pour la prochaine rentrée : la première est d'organiser avec madame Lartigau, de la communauté urbaine Nice Côte d'Azur, un système de transport scolaire avec accompagnateur pour les 150 enfants de Bon-Voyage, notamment ceux qui descendent des Liserons, on aura donc là un vrai accompagnement parce qu'il y a en effet un problème de sécurité ; seconde piste de travail, avec les parents d'élèves, on est en train d'organiser un « pedibus » de façon à ce que les enfants qui y vont à pied puissent se rendre directement à l'école.

Le dossier n'a pas du tout été écarté, bien au contraire, nous sommes allés sur place ensemble, c'est un peu long à mettre en place, mais des solutions seront prises dès la prochaine rentrée scolaire, Monsieur Injey.

**M. INJEY.**- Merci.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Deux précisions. Madame Gaziello, je suis outré lorsque vous osez dire que l'activité des plagistes est une activité économique au service des plus riches. Permettez-moi de vous dire qu'une activité économique qui donne du travail aux plus modestes n'est pas une activité au service des plus riches, c'est du travail pour des personnes qui ont besoin de pouvoir trouver leur dignité dans la vie, et que vous ayez une telle position est scandaleux et inadmissible. Je veux que les personnes qui sont de condition modeste et qui, grâce à l'activité de nos plagistes,



trouvent un emploi dans la deuxième ville touristique de France après Paris, parce que c'est notre cœur de métier, quand vous refusez que nous soutenions cette activité, je veux que ces personnes qui arrivent à nourrir leur famille, à éduquer leurs enfants, à apporter une meilleure qualité de vie à l'ensemble de leurs proches, sachent que vous êtes opposés à ce qu'ils puissent trouver cette dignité.

Je veux dire à madame Hernandez-Nicaise, très clairement, puisqu'elle fait un comparatif entre quatre séances par an qui coûtent 45 000 euros et un magazine diffusé tous les mois pour informer les Niçois, j'ai regardé les choses, j'ai regardé le nombre de connexions, d'ailleurs il suffit de demander à monsieur Allemand qui vous montrera plus facilement son téléphone qu'à moi, il doit avoir exactement, puisqu'il a été harcelé, 1 800 harcèlements ce matin puisque, à chaque séance du Conseil municipal, il y a 1 800 connexions pour 45 000 euros, quatre fois. À comparer à 220 000 personnes que nous toucherons tous les mois, faites la comparaison. Eh bien, je préfère avoir une communication avec les Niçois qui leur permettent, pour 220 000 d'entre eux, d'être informés tous les mois que quatre fois par an pour 1 800. C'est un choix que j'ai fait, car j'estime que les deniers du contribuable sont beaucoup moins gaspillés. Voilà, les choses sont claires. En tout cas, je sais que ce matin, il y a eu un bug énorme sur le téléphone de monsieur Allemand.

Nous mettons aux voix maintenant ces délibérations.

***La délibération n° 1.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.***

***S'abstiennent :***

***- les élus du groupe COMMUNISTES ET REPUBLICAINS***

***La délibération n° 1.2, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.***

***Votent contre :***

***- les élus du groupe CHANGER D'ERE***

***- les élus du groupe ENTENTE REPUBLICAINE***

***S'abstiennent : - les élus du groupe COMMUNISTES ET REPUBLICAINS***

***La délibération n° 1.12, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n° 1.14, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.***

***S'abstiennent :***

***- les élus du groupe CHANGER D'ERE***

***- les élus du groupe ENTENTE REPUBLICAINE***